

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 juillet 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 juillet 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 12

Nombre de conseillers suppléés : 3

### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Michel BAISSAC, Marie-Brigitte CROZAT, Yvette BASTID, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Vincent NIGOU, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Elie MALBOS, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Valérie RUEDA), Stéphane FRECHOU (représenté par Pierre MATHONIER), Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Charly DELAMAIDE (représenté par Claudine FLEY), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Elise BRUGIERE (représentée par Christian FRICOT), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Mireille LABORIE (représentée par Bernard BERTHELIER), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Philippe SENAUD (représenté par Sébastien PRAT), Frédéric SERAGER (représenté par Christophe PESTRINAUX)

### ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Jamal BELAIDI, Géraud DELPUECH, Sylvie LACHAIZE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2024\_083 : TRANSPORTS / RECONDUCTION D'UN TITRE DE TRANSPORT SPÉCIFIQUE POUR LA PÉRIODE DU FESTIVAL DE THÉÂTRE DE RUE À AURILLAC**

### **Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT**

Depuis de nombreuses années, dans le cadre du Festival du Théâtre de Rue, la SA-SPL STABUS, via un conventionnement avec la Ville d'Aurillac et un partenariat avec l'Association ÉCLAT, met à la disposition des festivaliers ses matériels et son personnel en organisant des navettes reliant les principaux parcs-relais et campings au centre-ville et/ou des dessertes pour les spectacles les plus excentrés.

D'une édition à l'autre du Festival, le succès de ces navettes ne se dément pas.

En parallèle de ces services exceptionnels, les lignes régulières de transport, urbaines et périurbaines, mises en œuvre par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) continuent de fonctionner pendant la semaine du Festival et transportent tant des festivaliers que des habitants du territoire. Comme c'est le cas depuis 2019, pour l'édition 2024, certaines lignes du réseau urbain verront, avec le soutien financier de la Ville d'Aurillac, leur fonctionnement prolongé au-delà de leurs horaires habituels, jusqu'à 1h00 pour la ligne 2, jusqu'à 2h00 pour la ligne urbaine 3, jusqu'à 0h30 pour la ligne urbaine 4, afin de pouvoir desservir, notamment, des lieux de spectacle mais aussi certains espaces de stationnement ou de camping. La ligne régulière périurbaine G sera également renforcée,

avec le soutien financier de la Commune de Saint-Simon, afin de desservir, notamment, le camping situé sur son territoire.

Dès lors, il est proposé de reconduire un titre de transport spécifique, intitulé PASS FESTIVAL, vendu pour le Festival de Théâtre de Rue, et utilisable sur le réseau de transport TransCab' uniquement durant la période du 12 au 17 août 2024.

Ce titre, dont le prix est fixé à 5,00 €, permettra d'utiliser, sur l'ensemble des six jours susdits et de façon illimitée, la totalité du réseau urbain et périurbain de transport et sera commercialisé par la SA-SPL STABUS et l'Office de Tourisme.

Le PASS FESTIVAL sera également mis à disposition des usagers via l'application Smartphone MyBus, permettant l'acquisition de titres de transport dématérialisés.

Les modalités pratiques, juridiques et financières attachées à la mise en place de cette offre, et plus largement à l'organisation des transports publics pendant le Festival, font l'objet d'une convention de partenariat entre la CABA, la Ville d'Aurillac, la Commune de Saint-Simon et la SA-SPL STABUS, dont le projet est joint en annexe aux présentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de reconduire le titre de transport spécifique, intitulé PASS FESTIVAL, à un prix de 5,00 €, commercialisé pendant le Festival du Théâtre de Rue, et utilisable uniquement pendant la période du 12 au 17 août 2024 sur l'ensemble des services réguliers du réseau TransCab' ;
- de valider les termes de la convention de partenariat à conclure entre la CABA, la Ville d'Aurillac, la Commune de Saint-Simon et la SA-SPL STABUS pour l'organisation des transports publics pendant le Festival, dont le projet est joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.